

Corneliu BILBA \*

# La puissance des micro-pouvoirs. Sur la notion de gouvernementalité libérale

## Power of micro-powers: On the notion of liberal governmentality

**Abstract:** This study is a comprehensive analysis of the mode of coexistence of forms of power in modern society, as described by Michel Foucault. The objective is to show how we can use the center-periphery model in order to understand the distinction between the power of law (sovereignty over a social body) and the power of norms (biopower over forms of life), and to analyze the transformations of modern governmentality. In speaking of the transformation of *raison d'Etat* through liberal governmentality, Foucault shows a special interest in the processes of limitation of *raison d'Etat* by power configurations whose center and periphery are a matter of point of view. Foucault formulates his goal in a way that allows him to “skip two centuries” of liberalism, jumping from Adam Smith directly to neoliberalism. He thinks that the analysis of micro-powers must ignore historical configurations and problems of scale, so he never asks the question of technical differences between free trade liberalism and imperialist national-liberal capitalism. By taking into account the center-periphery relationship, we are able to show that this methodological choice was deficient. When Foucault talks about the “transformations” of *raison d'Etat* he actually understands the transformations of domestic affairs and never pays attention to the foreign policy of the liberal state during the two centuries. He does not analyze in what way liberal micro-powers have strengthened the *raison d'Etat*, before weakening it. This point does not have serious consequences in the case of Foucault, as he approached the problem of liberalism only in his *Lectures*, which were provisional thinking after all; there are some external consequences however, as some authors inspired by Foucault tend to ignore the realist dimension of power in international relations while analyzing the globalization, and so they build mythologies of resistance.

**Keywords:** power, biopolitics, normalization, Foucault, liberal governmentality, globalization, liberalism, center and periphery

## 1. Pouvoir

Dans notre propos il sera question d'utiliser le modèle centre-périphérie afin de comprendre le mode de coexistence des formes de pouvoir dans la société moderne telle qu'elle a été analysée par Michel Foucault. La

---

\* Professor, PhD, Department of Political Science and International Relations, “Alexandru Ioan Cuza University” of Iasi, Romania; e-mail: dcbilba@uaic.ro

définition du pouvoir repose, chez Foucault, sur la distinction entre un pouvoir répressif et destructeur (du désir et de la nature humaine) qui a comme fondement la loi, étant donc manifeste à travers un régime juridico-discursif, et un pouvoir positif et productif (de la vie et de la nature humaine), ayant comme condition de possibilité le rapport à la normalité de la norme. Ces régimes d'existence du pouvoir ne sont pas comme les qualités d'une essence : ce ne sont que des modes de fonctionnement et de manifestation d'un pouvoir qui se définit comme pure relation. Que le pouvoir ne soit pas essence veut dire qu'il ne se communique pas selon le modèle du contrat et qu'il ne se dit pas dans le discours.

Pour comprendre cette formule, il convient de se rappeler que Foucault, avant de s'intéresser au pouvoir, s'est intéressé à l'analyse du discours et aux conditions de possibilité de l'énoncé. Dans *l'Archéologie du savoir*, certains aspects de la définition de l'énoncé par rapport au jugement logique (Foucault 1969, 119-120) l'avaient poussé dans la direction de la philosophie analytique. C'est à partir de cette recherche que nous devons comprendre le dit de Foucault que le pouvoir ne se communique pas : lorsque nous disons la vérité d'une chose, nous la pensons dans un jugement logique qui consiste à attribuer des qualités à cette chose ; notre jugement sera vrai ou faux selon les conditions de vérité telles qu'elles sont définies par la nouvelle logique (dont relève la philosophie analytique). Selon cette logique, la prédication est une relation dyadique qui ne permet pas de représenter dans le langage ordinaire et par un jugement simple la complexité des phénomènes qui se présentent comme des relations multiples<sup>1</sup>. Lorsque Foucault dit que le pouvoir n'a pas d'essence et ne se communique pas, il comprend précisément que le pouvoir est un jeu de relations multiples. C'est pour cette raison que la définition du pouvoir commence par la négative: « L'analyse, en termes de pouvoir, ne doit pas postuler, comme données initiales, la souveraineté de l'État, la forme de la loi ou l'unité globale d'une domination; celles-ci n'en sont que les formes terminales ». (Foucault 1976, 121)

Dans ces phases terminales, le pouvoir dont la nature est pure relation se trouve incarné comme ensemble d'institutions et d'appareils, comme règles d'assujettissement, comme domination d'un groupe sur un autre, donc comme « politique ». Cette politique *a lieu* dans un espace rendu homogène par l'exercice d'une autorité principale dont les effets ont été analysés à partir du modèle du centre et de la périphérie. Ce modèle, sous-entendu dans la définition classique de la souveraineté, remonte jusqu'à la manière dont les empereurs romains, bien avant les papes, exerçaient leur pouvoir *urbi et orbi* (cf. Dupanloup 1860, 7)<sup>2</sup>. La formule du « Roi-Soleil » n'en constitue, à l'époque de l'absolutisme monarchique, que la formule la plus explicite, puisqu'elle décrit le mode rayonnant de transmission de l'autorité à travers un appareil de domination ; il s'agit d'un vrai *mécanisme* de pouvoir dont les effets peuvent être ressentis au plus loin possible, jusqu'à la périphérie du *dominium*.

La logique de ce mécanisme avait été expliquée par Hobbes à partir de la relation entre domaine et autorité<sup>3</sup>. Selon Hobbes, les sujets auraient besoin d'être dominés en raison de leur nature : si la machine politique est dépourvue de son « âme » (la souveraineté), elle se défait parce que les éléments simples qui la composent, c'est-à-dire les individus, retrouvent leur liberté naturelle. Etant purement mécaniste, cette vision de la souveraineté ne considère les effets de pouvoir que du point de vue externe : l'effet de la force dure autant que dure l'action de cette force. Ayant réfuté les notions aristotéliennes d'énergie, de transformation et de finalité, cette conception mécaniste et matérialiste ne saurait pas comprendre le pouvoir comme processus, parce qu'elle ne considère pas le pouvoir comme puissance de transformer la vie et les âmes. La loi du souverain chez Hobbes est simple contrainte externe : elle disparaît dès que la force du souverain cesse de presser les individus.

Or, la souveraineté classique n'a jamais opérée seule : si la religion a toujours offert au pouvoir royal un moyen de justification, c'est parce qu'elle a exercé une autorité sur les âmes des sujets, *in foro interno*<sup>4</sup>. Et si des révolutions ont eu lieu, qui ont renversé parfois le pouvoir royal et ont transformé l'idée même d'autorité, c'est parce les religions ont cessé de « normaliser » les âmes des sujets, soit en se multipliant, soit en cessant d'offrir un sens à l'existence des individus. Par conséquent, la compréhension des phénomènes de pouvoir exige non seulement une logique de l'autorité, une analyse des mécanismes par lesquels la souveraineté impose et justifie sa loi aux sujets : elle exige aussi une analyse généalogique qui découvre les conditions de possibilité historiques qui ont permis à d'autres formes de « gouvernementalité » d'inspirer, de légitimer, de soutenir et de limiter l'exercice de la souveraineté dans son propre *domaine*. Le mode d'opération de ces *autres* formes de gouvernement n'est pas le modèle rayonnant d'un pouvoir qui s'exerce du centre vers la périphérie : il opère souvent en des espaces dont la continuité avec les autres régions est assurée par des pratiques de voisinage normatif, et non par des principes discursifs abstraits.

Si la définition de Foucault commence par la réfutation de cette « hypothèse répressive » dont la théorie du contrat représente la forme la plus moderne et la plus élaborée, c'est parce qu'elle est la plus réductrice et la plus faussée : elle réduit la richesse d'une réalité *n*-relationnelle à la simplicité appauvrissante d'un phénomène binaire à travers lequel on peut identifier des « cas ». En effet, étant donné que la société moderne est une société très riche en relations, étant donné aussi que cette société est caractérisée par un mouvement de développement et de croissance qui relève de différents types de production et d'action, la définition du pouvoir comme simple pouvoir répressif est inadéquate pour expliquer la puissance. Cette distinction wébérienne entre pouvoir de domination (*Herrschaft*) et puissance de faire (*Macht*) n'est pas étrangère à la distinction de Foucault, entre pouvoir répressif et pouvoir producteur<sup>5</sup>. D'où cette définition de Foucault : « Par pouvoir, il

me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de lutttes et d'affrontements incessants les transforme, les renforce, les inverse; les appuis que ces rapports de force trouvent les uns dans les autres [...]; les stratégies enfin dans lesquelles ils prennent effet [...] dans les appareils étatiques, dans la formulation de la loi, dans les hégémonies sociales ». (Foucault 1976, 122) Ce qui fait changer la perspective, c'est le fait que le pouvoir ne vient pas d'en haut et du centre, mais vient de partout (ibid.). Il ne constitue donc pas un domaine autonome qui serait extérieur à d'autres domaines d'activité: les distinctions entre Etat et société, entre public et privé, entre politique et économique, entre élites et masses, entre connaissance et pratique ne sont que des relations binaires et « terminales » issues de la « cristallisation institutionnelle » des rapports de force.

## **2. Biopouvoir**

Deux conséquences en sont importantes, pour le présent propos. La première serait que le pouvoir-domination dont le modèle originaire est la souveraineté opère à une échelle étatique qui se montre comme « locale », quant à la totalité des relations du même type, et comme historique, quant à la logique structurante de son discours logico-juridique. En d'autres termes, le pouvoir souverain dominateur et répressif se constitue par une coupure dans l'ensemble des rapports de forces, à deux niveaux. A l'intérieur, il s'organise comme relation entre centre et périphérie et se soumet les autres relations, rendues moins évidentes et moins pertinentes; à l'extérieur, il se montre comme multiplicité dans son genre, étant donné que les différents centres sont en conflit. D'où deux séries de transformations dont les opérateurs sont la colonisation intérieure (centre-périphérie) et l'état de guerre (centre-centre).

La deuxième conséquence serait que les stratégies de résistance sont délégitimées par le discours logico-juridique de la souveraineté; en effet, tant que le pouvoir souverain se définit comme monopole de la violence physique légitime, tout signe de résistance est considéré comme contestation de ce monopole et, donc, comme violence révolutionnaire potentielle. Mais la résistance n'est pas une force négative en soi, car toute force résiste à l'action d'autres forces et le pouvoir de la vie de se préserver elle-même est par défaut force de résistance. Ce pouvoir de la vie de continuer à exister peut dépasser à un moment donné les enjeux de la souveraineté et de son dispositif juridico-territorial, d'où la nécessité, pour Foucault, de déceler un nouveau type: le biopouvoir, affaire de biopolitique. En opposant la loi à la norme, Foucault distingue le schématisme binaire

(coupable/non-coupable) de la première, de l'action graduelle et sérielle de la deuxième: la norme ne s'énonce pas, elle s'incarne.

En sa qualité de règle formelle, la loi ne s'applique pas à l'individu en tant que tel, mais au sujet de droit. Elle ne s'applique à l'individu que lorsque cet individu s'est individualisé dans le crime, en exigeant ainsi un traitement toujours individualisant (*cf.* Weil 1956, 81). Foucault montre que cette individualisation de la peine était pratiquée à l'âge classique, lorsque le crime était considéré comme offense faite à l'honneur du souverain, donc comme guerre privée. A l'âge moderne, l'évolution de la peine s'est inscrite dans un mouvement de généralisation (la cité punitive) visant la rationalisation des peines par un calcul lié à la distinction des genres et des espèces dans le crime. Cette époque, c'est l'âge d'or du contrat social : le crime y est analysé comme préjudice issu de la violation du contrat, ce qui exige de rendre calculable et le crime, et la peine. A la fin du XVIIIe siècle, il se développe toute une théorie pénale (son grand représentant est Cesare Beccaria) qui essaye de reformer la pénalité par l'usage de cette idée de calcul dont les présupposés sont la nécessité (utilité) de punir le crime et la proportionnalité du crime et du châtement.

La naissance de la prison au début du XIXe siècle va au sens contraire de cette théorie pénale du XVIIIe : la prison ne sera pas la cité punitive. L'individu n'y sera pas l'objet d'un calcul généralisé: il sera plutôt sujet à une intervention qui vise son individualité en tant que telle: ce que l'individu est, comment il est, d'où vient-il, où va-t-il dans la société, ce sont des questions d'intérêt pour le régime de la peine. Ce qu'il doit, ce n'est pas une dette pour payer un dommage, c'est un devoir pour devenir ce qu'il n'est pas encore. Pour accomplir cela, l'institution pénale doit imaginer un dispositif adéquat à la nature de la tâche. D'où son caractère productif: la naissance de la prison est contemporaine d'un mouvement général de la société moderne, sous l'emprise du capitalisme et de son ethos qui consiste à rationaliser la société et à trouver des ressources partout. Or, la ressource la plus précieuse c'est la vie humaine capable d'apprendre, de s'adapter, de lutter pour se conserver, de s'individualiser afin de produire le nouveau. Pour le moment, cette vie est considérée comme objet d'une discipline qui tâche de « normaliser » l'individu, en le regardant comme matière à transformer en vue de certains objectifs (le bon soldat, le bon ouvrier, le bon écolier, le bon enfant etc.). Cette opération de dressage n'est pas l'œuvre d'un pouvoir souverain « transcendant » qui impose sa loi: c'est l'œuvre d'un pouvoir « normalisateur » et « productif », d'un pouvoir de surveillance et de contrôle qui est immanent à la tâche. L'exercice de ce pouvoir « panoptique », ne se comprend plus comme arbitraire du souverain qui rend manifeste sa volonté: la norme, c'est la raison d'être d'une certaine action qui exige un certain comportement. « D'une façon globale, on peut dire que les disciplines sont des techniques pour assurer l'ordonnance des multiplicités

humaines » (Foucault 1975, 219)<sup>6</sup>, en répondant à trois critères d'efficacité: réduction des coûts économiques et politiques, maximation des effets quant à leur intensité et à leur portée, adaptation continue des dispositifs à la mobilité des populations et à la croissance de la production. Les « techniques de pouvoir » se constituent au moment où le pouvoir devient positif et formateur selon le principe « douceur-production-profit », donc au moment où il n'est plus question de « prélever » par violence (ibid. 220), mais d'ajuster, de mesurer, d'organiser, d'appliquer, de faire croître, de cultiver, de calculer, de surveiller, de contrôler, d'éduquer à la rationalité.

La question incontournable est de savoir quel est le rapport entre le *soft power* de la discipline et le *hard power* de la souveraineté<sup>7</sup>. De par leur principe, ces deux types de pouvoir ne sont pas en contradiction, bien qu'ils fonctionnent différemment. On peut expliquer ce point en faisant référence à leurs domaines: la souveraineté est « la puissance de donner et casser la loi » (cf. Bodin), tandis que le panoptique est le pouvoir de faire intérioriser la norme de ce qui est désirable comme fin. Sanctionner un comportement selon la loi et le corriger selon la norme ne sont pas des activités incompatibles: elles coexistent selon un mode de coexistence qui est lui-même sujet à révision. L'aspect créateur et productif du pouvoir disciplinaire vient de son mode de fonctionnement: ce n'est pas un pouvoir formel qui définit le bon et le mauvais selon une logique binaire: au contraire, l'apprentissage du bon comportement se fait par rapport à une série de valeurs qui permet de saisir et d'évaluer le progrès. Cette série progressive peut montrer une tendance à dépasser la borne juridique des droits et des devoirs, et se situer d'emblée, à un moment donné, en terre interdite. Même dans les sociétés les plus avancées dans le respect des droits, chaque institution a ses propres traditions d'efficacité (*path dependence*) qui peuvent avoir tendance à franchir les limites de la loi. Et c'est par une culture de la résistance, allant souvent au sens de la loi (et de manière exceptionnelle contre la loi), que les individus peuvent se libérer – ensemble – de ces emprises et de ces survivances. On voit ainsi jusqu'à quel point le pouvoir disciplinaire peut être indépendant du pouvoir négatif de la loi; néanmoins, il n'en est pas absolument indépendant. Il y a toujours une faible dépendance et ils ne sont pas incompatibles: la source historique du droit n'est pas sans lien avec le caractère « infra-pénal » des pratiques disciplinaires. Il n'est pas déraisonnable de dire que le droit joue le rôle d'un paradigme négatif-limitatif pour les disciplines et que celles-ci seraient formellement faibles en tant que « conséquences » positives de la loi. L'espace de jeu des disciplines est constitué par ce principe de prudence selon lequel tout ce qui n'est pas interdit est permis. C'est en ce lieu de liberté que les normes peuvent s'insérer afin de constituer cet « infra-droit » (224) qui n'est pas l'affaire du juge, mais de l'éducateur, du gouverneur, de l'administrateur, du surveillant, chacun ayant sa propre technique de gouvernement. L'analyse généalogique de la

pratique pénitentiaire permet à Foucault de saisir le mode d'articulation des deux formes de pouvoir : dans cet espace « autre » qu'est la prison on sanctionne par la loi et on corrige par la norme, en même temps. Si le célèbre Panoptique de Bentham relève de la discipline, étant conçu pour la surveillance et le contrôle, il ne reste pas moins qu'il est encapsulé dans un espace où la loi avait déjà fait son œuvre.

Si on peut parler d'un certain fonctionnalisme de Foucault (Brenner 1994, 679), c'est parce qu'il pense les formes de pouvoir comme des fonctions qui permettent de prendre l'individu humain comme objet (X) afin de lui donner une certaine valeur comme sujet. On ne dit rien d'autre si on affirme que le sujet est une fonction du pouvoir: de la souveraineté en tant que sujet obéissant à la loi (assujettissement) et de la discipline en tant que sujet se constituant par rapport à la norme et se connaissant tel quel (mode de subjectivation). Dans l'ordre du savoir, les techniques qui correspondent à ces deux types de pouvoir sont l'enquête et l'examen. Ce qui les distingue radicalement c'est la visibilité du pouvoir-enquêteur contre l'invisibilité du pouvoir-examineur, en même temps que l'aspect objectivant et procédural de l'enquête-vérité contre le caractère casuistique et individualisant de l'examen-dossier.

Dans les recherches qui vont suivre, Foucault va ajouter de nouveaux éléments à sa découverte que « la prison ressemble aux usines, aux écoles, aux casernes, aux hôpitaux, qui tous ressemblent aux prisons » (Foucault 1975, 229). Les analyses généalogiques de la sexualité montreront que ce problème de la normalisation ne concerne pas seulement les établissements stratégiques, ceux qui sont gouvernés selon un système rigide de règles tout en répondant à l'utilité: elle concerne également la vie privée, pour autant que cette vie privée concerne les problèmes de la société et de l'Etat. L'intérêt de la société pour le sexe ouvre un champ si large que la généalogie devra aller au-delà de l'analyse du pouvoir, afin d'interroger les formes de gouvernementalité et les modalités de subjectivation. La constitution de la sexualité comme objet d'étude pour la médecine et les sciences humaines est liée à l'importance qu'elle a eue pour les techniques de gouvernement de la société moderne. La sexualité concerne le rapport à soi et le rapport à l'autre, le sens du corps pour soi et le sens du corps pour l'autre, le problème des énergies et des forces du corps; elle concerne aussi la question des interdits et de la libération, des transgressions et du pouvoir qui définit la normalité en normalisant les relations; elle ne regarde pas moins les problèmes de la famille, de la naissance des enfants, de leurs droits légitimes et de l'éducation, de la surveillance et du contrôle. Cela a fait apparaître un problème nouveau, celui de la population et de l'espèce, de la vie humaine comme problématique essentielle pour la société et pour ses formes spécialisées de pouvoir. Par conséquent, l'importance du concept de sexualité consiste dans le fait qu'il permet de formuler l'hypothèse d'un

pouvoir normalisant qui s'occupe de la vie humaine non seulement au niveau individuel, mais également au niveau des populations et de l'espèce.

A la fin de *La volonté de savoir*, Foucault reprend le problème de la distinction entre les formes de pouvoir, pour introduire de nouveaux concepts et de nouvelles délimitations. Il fait remarquer d'abord que l'ancien pouvoir souverain, celui qui avait reçu son fondement moderne dans la théorie du contrat de Hobbes<sup>8</sup>, est un pouvoir centré sur le droit de donner la mort. Ce n'est pas que l'affaire du souverain soit de tuer: c'est qu'il *peut* tuer, soit directement (par le droit pénal), soit indirectement (par le droit de faire la guerre), et dans certaines conditions. En tant que pouvoir de faire la loi, le pouvoir de la souveraineté remonte à l'ancien « droit de vie et de mort » du *pater familias*, car la justification de la loi est liée à la violence. C'est à travers ce « droit de faire mourir ou de laisser vivre » que la souveraineté peut exercer un certain pouvoir sur la vie, mais son pouvoir n'a pas la force de faire vivre. Un pouvoir qui soit capable de faire vivre doit avoir comme objet de contrôle et d'intervention non la vie en tant que substratum des qualités et des fonctions civiles, mais la vie en tant que telle, la « vie nue », la vie comme plaisir et comme douleur, comme santé et comme maladie, comme force et comme énergie, comme source d'une autre vie et d'une autre « âme ». Les disciplines constituent un tel « biopouvoir », mais elles n'en sont que le *momentum* individualisant: elles gèrent, pour faire croître, les possibilités du corps humain « vu comme machine » (Foucault 1976, 183), vu donc comme artifice, comme l'objet d'un art, comme *anatomo-politique*. Une deuxième forme de biopouvoir est constituée par une biopolitique de la population qui prend comme objet les processus biologiques: « la prolifération, les naissances et la mortalité, le niveau de santé, la durée de vie, la longévité avec toutes les conditions qui peuvent les faire varier » (ibid., 183).

Il va de soi qu'un pouvoir qui peut faire vivre peut aussi rejeter dans la mort, mais cette possibilité ne devient réalité que par une volonté qui vient d'ailleurs et qui, étant souveraine, peut imposer ses choix et ses calculs. Une telle possibilité est représentée par le « racisme d'Etat » dont l'analyse a été faite par Foucault dans ses cours de 1978, publiés sous le titre *Il faut défendre la société*. On va laisser de côté cette problématique de la guerre des races et des classes (qui mène à la question d'une biopolitique des régimes totalitaires), bien que ce soit là que la question du mode de coexistence de la souveraineté et du biopouvoir se pose davantage. Au-delà du cas limite des régimes totalitaires, la biopolitique fait jouer un pouvoir doux qui a montré son efficacité dans la lutte contre les épidémies et la famine, dans la croissance de la productivité et de la démographie, dans les politiques de la santé et des assurances, dans l'amélioration des conditions de vie, dans la gestion des risques de toute sorte. Donc l'objet de la biopolitique, c'est la normalisation de la vie dans tous ses aspects individuels et collectifs – « un élément indispensable au développement du capitalisme ». (Foucault 1976, 185) Mais,



paradoxalement, la croissance des forces s'est faite « sans pour autant les rendre plus difficiles à assujettir » (ibid.), car les facteurs qui ont assuré la croissance ont produit en même temps « des rapports de domination et des effets d'hégémonie » (ibid., 186). Un tel effet hégémonique serait la normalisation de la loi et des appareils de justice par la création des dispositifs mixtes (juridico-médicaux, juridico-administratifs, juridico-scolaires etc.) ; ces dispositifs ont mis le droit en position de dépendance par rapport aux « appareils » qui régularisent les mœurs et la « santé » morale de la société, toujours dans le sens d'une utilité définie par la rationalité capitaliste. Là où la pensée libérale parle de *rule of law*, Foucault parle de « régression du droit » : le grand dessein de la société moderne capitaliste est de « rendre acceptable un pouvoir essentiellement normalisateur » (ibid., 190).

Par conséquent, soit qu'il s'agisse des disciplines, soit qu'il s'agisse de la technologie des populations, la biopolitique suppose un certain mode de coexistence avec le pouvoir centralisateur de la souveraineté. Il n'est pas question de voir l'Etat comme simple appareil de domination de la bourgeoisie, comme dans le propos marxiste : c'est précisément pour dépasser une telle position que Foucault donne sa définition du pouvoir. L'approche généalogique comprend la relation entre Etat, société civile et capitalisme selon une modalité plus complexe que le simple déterminisme économique de Marx. C'est une approche véritablement stratégique dans la mesure où l'évolution du mode de coexistence des pouvoirs reste en grande partie indéterminée : chaque « centre » de pouvoir fait ses choix stratégiques tout en étant un point de diffraction des choix et des pouvoirs venant d'ailleurs.

### 3. Gouvernamentalité libérale

On peut suivre la modalité de décrire cette complexité, ainsi que les difficultés qu'elle soulève, dans les cours données par Foucault au Collège de France, en 1977-1978 (*Sécurité, territoire, population*) et en 1978-1979 (*Naissance de la biopolitique*). L'objectif de ces cours est de faire l'histoire de la gouvernamentalité, c'est-à-dire des techniques de gouvernement qui constituent l'horizon historique de l'apparition de la biopolitique. Foucault commence par la *raison d'Etat* qui est le résultat historique de la création des grands Etats centralisés préoccupés par la croissance de leurs pouvoirs. La méthode de gouvernement au nom de la raison d'Etat a été le calcul du pouvoir et de sa croissance, par la voie d'une comparaison entre les Etats. L'objectif de la raison d'Etat a été d'établir et de maintenir un certain équilibre entre les Etats européens à la fin de la guerre de 30 ans, afin d'éviter la création d'un nouvel empire. En corrélation avec cette technique de la comparaison externe il y a avait la *police*, une technique d'augmenter le pouvoir étatique par la comparaison interne des états de choses à des

moments successifs. La doctrine qui a inspiré le fonctionnement de l'Etat de police c'est le mercantilisme, dont le mot d'ordre était le contrôle étatique de la production et de l'échange, en vue de créer des stocks de grains et de richesses nécessaires en cas de guerre ou de disette. Cet objectif exigeait aussi l'usage des monopoles et une certaine préoccupation du souverain pour la moralité et la discipline sociale, afin de s'assurer de la loyauté des sujets.

Mais cette technique de gouvernement a produit un paradoxe : l'Espagne, qui était l'Etat européen le plus riche et le plus puissant au XVII<sup>e</sup> siècle, est devenue très faible au XVIII<sup>e</sup>. Ce phénomène s'explique par l'apparition d'une nouvelle technique de gouvernement qui a complètement changé la modalité de calculer la *richesse des nations*. Les physiocrates (François Quesnay) et les libéraux (Adam Smith) ont critiqué le mercantilisme, en montrant que la meilleure technique d'assurer la croissance des richesses et des pouvoirs de l'Etat ce n'est pas l'intervention dans les affaires des individus, c'est plutôt le marché libre. En analysant le libéralisme, Foucault décrit un certain nombre d'aspects qui montrent le caractère paradoxal de la gouvernementalité libérale : d'une part, la liberté des individus devient le principe de fonctionnement de la société et du marché, d'autre part, les techniques disciplinaires de surveillance et de contrôle (dont nous avons parlé) assurent l'efficacité de cette liberté. Sur le plan international, le libéralisme soutient, d'une part, que le libre-échange profite à tout le monde et que le jeu économique n'est pas (comme chez les mercantilistes) un jeu à somme nulle ; d'autre part, l'ancienne notion d'équilibre européen continue de jouer un rôle dans la compétition pour la colonisation et pour la création de nouveaux marchés. Ces paradoxes sont l'expression d'une tension essentielle, qui existe dans toute société libérale, entre la valeur de la liberté et les exigences de la sécurité. En fait, ce n'est pas la liberté naturelle que la gouvernementalité libérale offre aux individus : ce qu'elle offre, dit Foucault, c'est une production de la liberté, et le principe qui permet de calculer le coût de cette liberté, c'est la *sécurité*. Autrement dit, la biopolitique libérale est engendrée par la nécessité de faire balancer la liberté et la sécurité : afin de fonctionner, le capitalisme « consomme » de la liberté, en ce sens que le pouvoir est obligé de la produire, et il produit autant de liberté que les dispositifs de sécurité sont prêts à supporter.

Foucault voit ce jeu « de croissance et de limitation » comme jeu d'ensemble de la technologie libérale, sans discerner entre les étapes et les configurations. Il ne donne pas l'impression d'avoir pris en considération la juste différence entre le libéralisme commercial d'Adam Smith et le capitalisme industriel des utilitaristes benthamiens<sup>9</sup>. Ces différences il a dû les voir toutefois, dans la mesure où elles sont précisément le résultat d'un choix entre le principe de la liberté et le principe de la sécurité. Comme ce choix entre la liberté et la sécurité ne saurait pas être un choix exclusif (*soit la liberté, soit la sécurité*), étant donné que l'une sans l'autre serait la destruction de la

société, l'équilibre de la liberté et de la sécurité comprend plusieurs possibilités d'arrangement, allant du maximum de liberté *avec* minimum de sécurité jusqu'à la formule inverse. Le problème de choisir soit le maximum de liberté possible, soit le maximum de sécurité possible, soit le meilleur équilibre possible se pose pour toute société, sachant que la notion du *possible* se définit en fonction de la société. En effet, une société du type *welfare*, tout en restant libérale, choisit un meilleur équilibre qu'une société du type *laissez-faire*, alors qu'une société socialiste choisit une formule de sécurité qui va au-delà de la série libérale. Le maximum de sécurité *pour un régime libéral* doit être un maximum assez minimal, pour que la liberté soit encore grande, mais la formule libérale peut varier en fonction de la diversité des régimes.

Néanmoins, pour Foucault le libéralisme est un tout, comme pour les marxistes qui ne voient pas de différence entre les doctrines libérales (de l'ordre spontané, du contrat social, de l'utilitarisme), parce qu'ils ne regardent que le « capital ». Et pourtant ces doctrines correspondent à des pratiques qui incarnent différemment la tension entre les soucis de liberté et les dispositifs de sécurité. Ce sont des pratiques de gouvernement qui ont donné des effets de pouvoir spécifiques, à des moments bien distincts (comme par exemple le dispositif utilitariste de sécurité qui a déjoué la stratégie révolutionnaire par la réforme). Sans doute que la tension entre le laissez-faire et la politique d'intervention étatique a toujours joué un rôle dans le cadre de la gouvernementalité libérale, mais ce que l'on appelle « laissez-faire » n'a pas eu le même sens à l'intérieur des différentes expériences historiques du libéralisme, ainsi que le prouve l'étonnement face au manque d'accord sur la périodisation du laissez-faire : *was there an age of laissez-faire?* (Taylor 1972, 53 sq.). Quant à la politique d'intervention, elle signifie des choses très différentes en fonction des modalités d'évaluer l'intervention : s'agit-il d'une intervention économique, d'une « simple » intervention sociale ou des deux à la fois ?

Lorsque Foucault, dans son analyse, passe du libéralisme classique au néolibéralisme contemporain, il fait un « saut des deux siècles » (Foucault 2004b, 80), laissant non-analysé le libéralisme du capitalisme industriel. Cela peut vouloir dire qu'il voit la phase impérialiste du capital dans la bonne continuation du laissez-faire échangiste, comme le montre ce commentaire, dans une note manuscrite de son *Cours* de 1978-1979 : « La raison d'État avait été corrélative de la disparition du principe impérial, au profit de l'équilibre concurrentiel entre les États. La raison libérale est corrélative de l'activation du principe impérial, non sous la forme de l'Empire, mais sous la forme de l'impérialisme, et ceci en liaison avec le principe de la libre concurrence entre les individus et les entreprises ». (Foucault 2004b, 24) Ce qu'une telle perspective ne considère pas, c'est précisément la question des modalités de structuration du pouvoir et de son fonctionnement lors des grandes politiques interventionnistes qui ont conduit à la concentration du pouvoir étatique à l'âge impérialiste. C'est là que Foucault aurait pu faire concurrence

au marxisme, en montrant comment le couple de la souveraineté et du biopouvoir ont constitué la force qui a généré non seulement le pouvoir des grandes puissances européennes, mais aussi les luttes pour l'hégémonie, le nationalisme économique, l'abandon du *laissez-faire* et les biopolitiques des populations qui ont assuré la participation des masses populaires aux politiques impérialistes, à la guerre mondiale et aux révolutions totalitaires. C'est surtout cette étape qui aurait justifié la formule « transformations de la raison d'Etat » (Foucault 2004a, 356 *sq.*) et aurait préparé la transition à la biopolitique néolibérale.

Cette notion de biopolitique néolibérale, Foucault la définit comme « phobie de l'Etat » dans les deux expériences historiques du libéralisme après la deuxième guerre mondiale : le néolibéralisme allemand et celui américain. Le néolibéralisme allemand est particulièrement intéressant pour la problématique des formes de pouvoir, parce qu'il a été constitutif de la souveraineté du nouvel Etat allemand. La reconstruction de l'Allemagne s'est faite à partir de la doctrine économique des ordo-libéraux (Walter Eucken, Franz Böhm, Ludwig Erhard) et du cercle autrichien du *Colloque Walter Lippmann* (Wilhelm Röpke, Alexander Rüstow, F. A. Hayek). Dans la gouvernementalité ordo-libérale, la liberté du marché est créatrice de consensus autour des institutions de l'Etat, ainsi que le prouve le ralliement des mouvements chrétien-démocrate et socialiste allemands aux principes du marché libre. L'ordo-libéralisme rompt avec « l'illusion naturaliste » des libéraux classiques et postule que la concurrence pure n'existe pas, d'où la nécessité d'une intervention permanente de l'Etat afin de « produire la concurrence par une gouvernementalité active » (Foucault 2004b, 124). L'intervention ne vise pas les résultats du jeu économique, mais seulement les conditions pour en assurer « le cadre » (population, techniques, régime juridique, climat), ce qui exige la définition de la puissance publique comme Etat de droit. Donc l'intervention est plutôt sociale : sa finalité est la création d'une « économie sociale de marché » par le moyen d'une politique sociale individuelle susceptible de transférer à la société entière le modèle libéral de l'entreprise. Il s'agit donc de généraliser ce modèle et de l'appliquer au corps social, non par la centralisation étatique, mais par la décentralisation et par la multiplication, de telle manière que l'individu se trouve entouré et traversé par des relations du type « marché libre ».

C'est ce point qui suscite l'intérêt de Foucault pour le néolibéralisme américain, dont il retient surtout la problématique du capital humain (Gary Becker, Theodore Schultz). Cette notion de capital humain permet de faire une analyse de l'individu en tant qu'entrepreneur de lui-même (*ibid.*, 232), dans le contexte de la généralisation de cette rationalité qui permet de comprendre toute activité humaine comme « allocation des ressources rares à des fins qui sont alternatives » (*ibid.*, 228). Cette résurrection de l'*homo economicus* en version néolibérale permet de regarder les problèmes du

développement et du sous-développement des sociétés, non à partir des mécanismes de production, mais à partir de la question de l'investissement du capital humain. Foucault pense qu'on peut relancer l'analyse biopolitique des micro-pouvoirs à partir du concept néolibéral de capital humain, car celui-ci permet de faire « une analyse économique du non-économique » (ibid., 249) : de la famille et de l'éducation, du crime et du châtement, de la natalité et de la population, de la puissance publique et de l'action gouvernementale, du droit et de la pratique judiciaire – en bref, de tout ce qui peut entrer dans la sphère de la conduite rationnelle. « *L'homo economicus*, c'est celui qui est éminemment gouvernable » (ibid., 274).

Or, ce problème de la gouvernementalité de l'homme gouvernable conduit à la question de la société civile. La société civile constitue l'espace de coexistence de la rationalité économique libérale avec le pouvoir de la souveraineté : d'une part, tout individu est sujet de droit, d'autre part, il est « atome d'intérêt » irréductible et non-superposable au sujet de droit. Cela conduit à une limitation du pouvoir souverain non seulement du point de vue juridique, mais aussi du point de vue épistémologique : le souverain se trouve incapable de voir et de calculer les intérêts économiques et non-économiques des entités qui constituent la réalité multidimensionnelle et « transactionnelle » de la société civile. En traçant le parcours intellectuel de la notion de société civile, Foucault trouve que la société civile a été comprise chez Adam Ferguson comme : 1. donnée historico-naturelle qui ne permet pas de séparer nature et société ; 2. ordre spontanée des intérêts qui ne suppose pas l'union volontaire par contrat ; 3. matrice de pouvoir qui n'exige pas la notion de droit afin d'expliquer l'autorité ; 4. principe d'équilibre dynamique entre le intérêts (« moteur de l'histoire », dit Foucault) qui rend intelligible l'évolution de toute société. En expliquant la deuxième caractéristique de la société civile, toujours dans le sens de la différence entre sujet de droit et sujet économique, Foucault fait cette remarque : « entre les sujets économiques le lien est, si vous voulez, non local. L'analyse du marché prouve que sur toute la surface du globe, finalement, la multiplication des profits se fera par la synthèse spontanée des égoïsmes. Il n'y a pas de localisation, il n'y a pas de territorialité, il n'y a pas de regroupement singulier dans l'espace total du marché » (ibid., 305).

Il semble évident que les autres caractéristiques vont dans le même sens : la premier point veut dire (contre Hobbes) que l'anarchie n'est pas principe d'intelligibilité des relations internationales ; le troisième point signifie que le pouvoir politique n'est pas la seule source d'autorité et que la souveraineté n'est pas la seule forme de politique ; le quatrième point annonce que l'humanité entière va se transformer et va trouver l'harmonie des intérêts dans la civilisation. Donc le principe du marché est un principe de calcul global et globalisant : parfois il répond librement, par la logique de la main invisible, aux objectifs de la raison d'Etat (et il y répond mieux que la police) ; parfois il

y répond à force d'une intervention ; parfois il résiste à la raison d'Etat ou agit pour la sous-miner. Ces figures décrivent, nous semble-t-il, les grandes étapes du libéralisme : le laissez-faire, l'impérialisme, le néolibéralisme. Ainsi que nous l'avons indiqué, Foucault ne considère pas ces étapes : ce n'est pas « l'histoire globale, générale et continue du libéralisme du XVIIIe au XXe siècle » qui l'intéresse, mais seulement « un certain nombre de problèmes récurrents » (ibid., 80).

#### **4. Globalisation**

En raison de ce choix méthodologique, la *naissance* de la biopolitique néolibérale n'est pas placée dans son contexte authentique, qui est celui de la globalisation<sup>10</sup> du capitalisme. Pour poser les conditions d'une biopolitique néolibérale à l'échelle mondiale, telle qu'elle se présente aujourd'hui, il aurait fallu analyser le pouvoir étatique à l'âge planétaire du capitalisme industriel, étant donné que l'impérialisme de cette époque a constitué le point culminant de la raison d'Etat *libérale*. La globalisation du capital ne s'est pas faite à travers le libre-échange et le laissez-faire, mais à travers l'hégémonie et le nationalisme. Deux versions de la saga du libéralisme sont particulièrement significatives dans ce contexte : l'une est néoréaliste, l'autre, néomarxiste.

Selon les auteurs néoréalistes – qui sont des vrais spécialistes de la raison d'Etat – la globalisation de l'économie capitaliste s'est faite par les énergies de quelques Etats qui se sont disputé l'hégémonie mondiale (Modelski 1978, 230-231). Pour ces auteurs, les Etats ont toujours été et vont toujours rester les acteurs principaux de la vie internationale, pour autant que cette vie internationale manque d'autorité centrale. Le fait qu'il n'y a pas d'autorité centrale, ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'ordre : en effet, l'ordre international a été assuré par une succession de grandes puissances étatiques à l'issue de grandes guerres hégémoniques. Le cycle d'une grande puissance comprend une phase ascendante de croissance et de légitimation, et une phase descendante de décroissance et de perte de légitimité, à la suite de laquelle une nouvelle puissance tente de renverser la situation en sa faveur. La guerre qui suit est une vraie guerre mondiale qui finit par l'épuisement général et par la montée en puissance d'un autre Etat qui, en règle générale, fait partie de la constellation de l'ancien hégémon. Ainsi la Hollande, la Grande Bretagne et les Etats Unis ont exercé successivement l'hégémonie mondiale et ont fondé des véritables institutions internationales (*mare liberum*, la balance des pouvoirs, le libre-échange, l'étalon-or, la décolonisation, la stratégie nucléaire etc.) tandis que la France (1806-1815), l'Allemagne (1914-1945) et l'URSS (1948-1968) ont été des puissances révisionnistes qui ont tenté, sans succès, de créer un nouvel ordre mondial.

Cette version réaliste de la raison d'Etat *proprement dite*, nous laisse entendre que la mondialisation n'est autre chose que le résultat d'une

logique de pouvoir qui fait de la souveraineté et de l'Etat le principe de création et de transformation des politiques, des valeurs et des institutions libérales qui structurent notre vie à présent. Selon la logique néoréaliste, la compétition entre les Etats mobilise toute forme de pouvoir qui constitue une ressource pertinente : les institutions économiques, les processus de décision, les sciences et les techniques, le prestige intellectuel et culturel etc. Cela ne signifie pas que la société est confisquée par l'Etat, comme dans la politique des Etats totalitaires. Plutôt, la compétition suit un certain nombre de critères comme le pouvoir, la richesse et le prestige. Ces trois facteurs, qui constituent les variables du système de stratification sociale chez Max Weber, sont suffisants pour assurer la comparaison entre les Etats. Sauf que, pour les réalistes, le pouvoir constitue le facteur déterminant des relations internationales.

A cette grande échelle, pour trouver une place à la biopolitique néolibérale, il faudrait la comprendre comme transformation des configurations de micro-pouvoirs, en vue de fournir un modèle de calcul capable de légitimer la puissance hégémonique et de délégitimer les appareils étatiques des Etats concurrents. Mais l'extension de la gouvernementalité libérale à l'échelle planétaire (ce qui constitue sa vocation, en fait) manque de mobile, chez Foucault, pour la raison que la biopolitique néolibérale est déracinée de son contexte mondial. Elle n'apparaît donc pas comme ce *soft power* qui puisse jouer le rôle de liant entre la rationalité hégémonique de l'Etat (réalisme) et la rationalité de la société civile (libéralisme). Toutefois, cela ne l'empêche pas de fournir le principe de compréhension des relations de pouvoir dans un macrocontexte différent, plutôt marxiste. Giorgio Agamben a repris dans un sens différent la question du rapport entre la souveraineté et la biopolitique, en montrant que la souveraineté se définit comme « état d'exception » et « incorporation de l'état de nature dans la société », donc comme violence biopolitique : « la production de la vie nue devient [...] la prestation originaire de la souveraineté » (Agamben 1997, 44, 93). Le concept agambenien de souveraineté a été ensuite utilisé par Michael Hardt et Antonio Negri (2001) dans leur théorie postmarxiste de la globalisation, afin de produire un nouvel concept de souveraineté et une nouvelle approche de la biopolitique. Ces auteurs ont fondé l'idée d'hégémonie capitaliste sur la notion de biopouvoir, en expliquant ainsi, encore une fois et à un autre niveau, pourquoi le capitalisme est toujours là. Ils s'opposent ainsi à la conception d'Immanuel Wallerstein qui avait annoncé la disparition et du capitalisme, et de la souveraineté, à partir d'une version remaniée de la thèse léniniste sur l'impérialisme, le « dernier » stade du capitalisme.

La thèse du marxisme « néoclassique » construit un tableau différent par rapport à la théorie néoréaliste de l'hégémonie mondiale (cf. Modelski), parce qu'elle renverse la relation entre le pouvoir de l'Etat et la puissance du capital. Selon Wallerstein, le *principal* c'est le capital et les Etats ne sont que des *agents*

de la division mondiale du travail : ils ont comme fonction la création des marchés, l'organisation de la production et de l'échange à l'échelle mondiale, de telle sorte que le monde se trouve divisé entre des régions centrales et des régions périphériques, avec une zone grise appelée semi-périphérie (Wallerstein 2000, 91). La configuration décrite par Wallerstein est assez proche de celle de Modelski – qu'elle précède en fait (*cf.* Modelski 1978, 215) – avec la différence que le modèle néomarxiste met en avant le capitalisme comme moteur de toute transformation de la vie internationale. Ainsi que Marx l'avait postulé, les Etats ne sont que des instruments de domination et ils vont disparaître un jour ; aussi, la thèse de Lénine avait été que les grands Etats capitalistes ont réussi d'éviter la révolution par une stratégie impérialiste qui avait exporté les contradictions du système partout dans le monde. La pensée de Wallerstein est bien plus sophistiquée : il pense que l'hégémonie des grandes puissances n'est rien d'autre que l'histoire des cycles de l'économie capitaliste qui produit régulièrement des crises (les vagues Kondratieff). La globalisation constitue donc la stratégie par laquelle le capitalisme sort de ses crises cycliques, par la conquête de nouveaux marchés, de nouvelles ressources et de nouveaux partenaires, moins coûteux. Par ce mouvement de conquête, le capitalisme produit à la fois du développement et du sous-développement. Le grand problème de l'économie capitaliste c'est précisément son principe de développement : d'une part, le développement produit du sous-développement par la logique du profit, d'autre part, le développement fait monter les coûts. Mais cette histoire est en train de finir, pense Wallerstein : le capitalisme va falloir affronter une dernière crise, décisive, puisque l'Etat, qui est son allié traditionnel, va bientôt succomber sous la pression des dettes laissées derrière par la fuite continue du capital. Ces dettes représentent l'externalisation des coûts : épuisement de ressources, dispositifs de sécurité (salaires, assurances et bonheur), destruction de l'environnement.

Ce récit néomarxiste retourne contre le capitalisme un principe d'analyse néolibérale qui consiste à évaluer l'efficacité de l'Etat selon les critères d'évaluation d'une entreprise. En effet, Wallerstein pense que le capitalisme, en procédant ainsi, ne fait que ruiner son propre fondement, car la dynamique du grand capital a toujours supposé le pouvoir de l'Etat dont il s'est servi pour réglementer le marché. Contrairement à l'opinion générale, un marché absolument libre ne serait pas source de grand profit, pour la raison que la libre concurrence empêcherait la concentration de la richesse. Les grands profits capitalistes exigent un Etat fort qui assure certaines conditions de monopole sur le marché interne et certaines conditions d'hégémonie sur le marché mondial.

Si on insérait la biopolitique néolibérale dans cette version de la mondialisation, on trouverait dans la logique subtile du capital un bon principe d'extension. Car le capital se fabrique lui-même une rationalité



hégémonique en se servant de l'Etat comme d'un appareil. Toutefois, la biopolitique serait dépourvue de son caractère positif, pour la raison que le récit néomarxiste fait du capital une force dominatrice et répressive. Il reste donc que les concepts de biopolitique et de gouvernementalité auraient pu mieux contribuer aux débats sur la globalisation néolibérale, si Foucault avait fait un peu l'histoire du libéralisme à l'âge de l'impérialisme.

Une troisième version du récit pourrait être constituée par le discours néolibéral lui-même. Ce discours n'a pas de vocation théorique comme le nouvel réalisme, ni de vocation critique comme le nouvel marxisme. Ce qu'il essaye de faire, c'est de justifier et de mobiliser les intérêts individuels par un *corpus* discursif très divers, dans lequel il faut inclure des réglementations internationales, des résolutions, des traités, des déclarations, des protocoles de coopération, des principes de l'Etat de droit, des travaux scientifiques, des enseignements pratiques, des discours politiques, des textes philosophiques etc. Le discours néolibéral n'est pas unificateur, mais fédérateur : il parle le langage des intérêts et même ceux qui restent en dehors du jeu peuvent en jouer une partie. C'est précisément cette capacité d'adaptation qui le rend suspect : paradoxalement, le partenaire stratégique du régime néolibéral est un certain Etat despotique se présentant comme entreprise qui produit *tout*, et pour le monde entier. L'entreprise en question produit surtout de la main d'œuvre, par l'usage des techniques disciplinaires de surveillance et de contrôle et par des biopolitiques susceptibles de lui assurer l'hégémonie sur le marché du travail. Avec la Chine donc, le néolibéralisme trouve à la fois son rêve et sa limite de principe, car la liberté totale de l'ouvrier n'est plus requise : celui-ci peut se contenter d'un peu de liberté pour aller chercher du pain, à condition qu'il respecte le trajet habituel et qu'il remercie le Parti pour lui avoir offert du pain avec supplément de liberté. (C'est peut-être là que le concept agambenien de souveraineté serait utile).

On a prétendu limiter le pouvoir des Etats par le *laissez-faire*, mais en réalité on l'a limitée par la puissance de la Chine et par la fuite du capital vers un pays qui n'est pas libre. D'où un certain paradoxe de la globalisation néolibérale : d'une part, elle pousse les Etats à pratiquer le marché libre ; d'autre part, elle fait de la Chine *dirigiste* le moteur de l'économie mondiale. Chacune des dimensions de la globalisation met en évidence ce paradoxe. La globalisation économique (marché libre, circulation libre des personnes, des biens, des services et des capitaux, régimes internationaux) semble offrir les conditions de possibilité pour l'efficacité économique, mais on en perçoit des effets négatifs : affaiblissement des Etats et de ses services publiques, immigration de la main d'œuvre, transformation de l'individu en entreprise, fuite des cerveaux, dépendance des grandes corporations, conflits sociaux, pauvreté. Ensuite, la globalisation politique a donné l'espoir d'une meilleure reconnaissance de la dignité de la personne humaine et de ses droits par : démocratisation des Etats, réforme de l'administration, régionalisation et

fédération des intérêts, institutionnalisation de la vie internationale, développement d'une société civile internationale, Etat de droit. Au niveau des sociétés particulières on perçoit : démocratie formelle sans comportement démocratique, déficit démocratique, dépendance par rapport aux « régimes », mimétisme institutionnel et corruption, injustice, globalisation du crime et des mafias, terrorisme international, idéologies populistes et extrémistes. Quant à la globalisation culturelle, cela était censée assurer la communication universelle, l'émancipation par l'usage des médias, l'affirmation des identités marginales, la reconnaissance etc. Mais on perçoit des effets négatifs comme : chute libre de l'éducation générale, demande disproportionnée de temps libre, crises d'identité, manque de culture scientifique, fétichisme technologique, standardisation. A ce tableau pessimiste il faut ajouter des effets « globaux » de la globalisation : pandémies, immigration généralisée, réchauffement climatique, destruction de l'environnement.

Que ces effets négatifs ne soient pas déterminés par la seule globalisation, c'est évident : beaucoup d'entre eux sont le prix à payer pour une modernisation qui, dans son opposition à la communauté traditionnelle, a dû être d'une part individualisante, d'autre part globalisante. Mais la nouvelle globalisation a amplifié ces effets *aliénants*, parce qu'elle a bouleversé le « cadre » de référence non seulement par rapport au global, mais aussi par rapport à l'individuel. Tout comme la modernité n'a pas pu donner des effets globalisants (tel l'Etat-nation) sans produire des effets individualisants (telle la libération de l'individu), *la postmodernité néolibérale ne peut globaliser davantage sans micromiser davantage*. C'est là le principal enjeu du néolibéralisme *actuel* qui est loin de relier avec Adam Smith (comme l'école autrichienne l'avait fait). Pour ce néolibéralisme globalisateur l'individu n'est pas une valeur, mais une cible. Il ne s'intéresse pas aux intérêts légitimes de *l'individu comme personne*, donc comme principe d'unité de plusieurs intérêts : il calcule les intérêts comme si chaque intérêt était un individu. Sur le marché, une personne humaine ayant  $N$  intérêts, c'est l'équivalent de  $N$  individus dont chacun fait un certain type de transaction représentable par l'offre et la demande. Cela permet à la raison globalisante de se représenter la moyenne des intérêts selon le principe du supermarché : la personne, c'est la courbe des ventes chez Carrefour plus les droits de l'homme. C'est là le principe des micro-pouvoirs dont parlait Foucault. Il faudrait un principe de la communauté afin de se représenter les intérêts *justes* de la personne, mais tout Etat est mauvaise communauté. Il est censé garantir les droits de la personne, mais certains droits sont conditionnés par les ressources, comme par exemple les droits à la sécurité, à la santé, à l'éducation. L'individu peut en bénéficier seulement dans la mesure où sécurité, santé et éducation sont produites par des « services » spécialisés. Elles ne se « produisent » pas en Chine et ne se vendent pas au supermarché ; ce sont des produits de luxe dont la production et la consommation soulève la question d'une biopolitique des populations au

niveau global et des rapports que cette biopolitique entretient avec la souveraineté. Il suffit de se poser, par exemple, la question de l'agriculture protégée et subventionnée pour se convaincre que la relation entre les formes de pouvoir (la raison d'Etat) continue à jouer un rôle essentiel dans la nouvelle gouvernementalité néolibérale.

C'est par rapport au récit néolibéral de la globalisation que l'approche néomarxiste de Hardt e Negri devient particulièrement significative. En reprenant les notions foucaaldiennes de biopouvoir et de biopolitique, les auteurs ont opéré certaines modifications : le biopouvoir est dominateur, tandis que la biopolitique est résistante. Cette distinction normativiste n'est pas d'intérêt dans notre propos (nous pensons que les concepts peuvent être adaptés à des tâches, à condition de ne pas contredire leur dessein initial). En revanche, dans la partie descriptive de leur travail, Hard et Negri ont parlé d'une nouvelle forme de souveraineté qui suscite tout notre intérêt. De la globalisation, Hard et Negri comprennent que le capitalisme est passé de la phase impérialiste (étatique) à la phase d'Empire. Dans cette nouvelle forme de souveraineté, les anciens Etats-nation ont perdu toute importance, puisqu'ils ont perdu toute possibilité politique, technique et juridique de contrôler les flux économiques du capitalisme global. La production *en réseau* du nouvel capitalisme « cognitif » s'appuyant sur l'hégémonie du travail « immatériel » ont fait en sorte que l'ancienne distinction entre centre et périphérie ne soit plus opérationnelle. La nouvelle souveraineté supranationale se caractérise par l'état de guerre perpétuel : « La guerre est en passe de devenir un phénomène général, global et interminable ». (Hardt et Negri 2004, 17)

Cette vision de la souveraineté à l'âge de l'Empire est contrainte de faire face à une difficulté de principe : on parle de souveraineté en réseau global parce qu'on parle de capitalisme en réseau global, mais tandis que ce capitalisme liquide reste encore un capitalisme, la souveraineté en réseau manque certains traits essentielles de la souveraineté. Hard et Negri se sont précipités lorsqu'ils ont parlé de souveraineté, en faisant jouer cette idée reçue que l'Etat, donc la souveraineté, est un appareil répressif de domination économique qui change ses stratégies de pouvoir en fonction des changements du capitalisme. Ils ont défini donc un concept de souveraineté dont les agents de sécurité ne sont plus des répliques de James Bond, mais des agents Smith (voir *Matrix*). « Ils ont tendance à négliger la signification des facteurs spatiaux [...] et semblent souscrire à la rhétorique d'un capitalisme sans frontières et sans espaces, sans posséder les moyens analytiques pour investiguer la matérialité des constellations spatio-temporelles et pour comprendre les dynamiques d'un capitalisme global qui constitue et transforme les spatialités et les échelles ». (Lemke 2017, 119)

Depuis que l'humanité comprend l'idée de souveraineté, elle y comprend *la réalité* d'un pouvoir capable d'assurer la paix sur un territoire. Peu importe si

le souverain se légitime par la loi ou par la coutume, s'il agit par la force ou par le discours, s'il tire sa souveraineté de la conquête ou de l'institution : sa première forme de manifestation du pouvoir, c'est d'interdire la guerre « privée ». Cela constitue aussi le problème principal de l'ancienne souveraineté : d'une part, les souverains ont toujours cherché d'augmenter leurs territoires afin de résoudre le problème de la sécurité et de faire croître leurs pouvoirs; d'autre part, ils ont augmenté pour autant les risques de la guerre intérieure et de la déloyauté. Tous les Etats ont eu des dimensions variables dans l'histoire, mais dans l'actuel ordre international la géographie politique du globe est fixée. En principe, il n'est pas insensé de supposer que *les variations* de pouvoir de la souveraineté ne seront plus affaire de territoire ou de population, mais de flux des transactions. (Par ailleurs, la puissance des Etats ne s'est jamais définie par la grandeur de la terre ou de la population, mais par la capacité de transformer la qualité de ces éléments en transactions, comme l'ont prouvé le Portugal au XVI<sup>e</sup> siècle et la Hollande au XVII<sup>e</sup>). Mais le fait que les variations de pouvoir de la souveraineté sont déterminées par les flux et les réseaux ne signifie pas que la souveraineté change de nature : cela signifie tout au plus que la souveraineté se réarrange en raison de nouvelles limitations. Si on pense à la souveraineté médiévale qui était partagée entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel d'une part, et entre le suzerain et le vassal d'autre part, on pourra comprendre que le concept d'une souveraineté-réseau n'est pas quelque chose d'absolument nouveau. Aussi la fonction de la souveraineté dans les Etats fédératifs suppose depuis toujours le partage entre deux pouvoirs, de manière que toute souveraineté fédérale s'exerce en fait comme souveraineté-réseau, surtout dans le système de *common law* dans lesquels le juge peut faire la loi.

Certes, nous pouvons penser une configuration de pouvoir plus complexe et plus subtile, pour laquelle la distinction entre intérieur et extérieur n'aurait plus de sens, et on peut même lui donner le nom « Empire », selon les règles usuelles de toute convention linguistique, mais il est impossible de définir cette nouvelle configuration comme nouvelle souveraineté. La raison en est que cet Empire ne sera jamais capable d'assurer la paix. Et nous ne parlons pas de cette métaphore de la guerre entre l'Empire et la multitude dont Hardt et Negri ont fait la condition de possibilité de la révolution postmoderne. Nous parlons de la guerre proprement dite, de la guerre entre des « unités » qui constituent des configurations de pouvoir par la coagulation de certains intérêts : même dans un réseau global on peut penser des circuits de pouvoir dont la *path dependence* constituerait des « régions » qui seraient capables d'assurer la paix et l'autonomie relative de leur *domaine* et de se définir ainsi comme souveraines. Les difficultés du concept de souveraineté de l'empire global proviennent donc de son mode de constitution : pour qu'une nouvelle configuration de pouvoir soit nommée « souveraineté » il faudrait qu'elle s'applique à un territoire dont il assure la paix. Cela exige qu'à l'intérieur de ce

domaine il n'y ait pas de conflit de type « guerre » entre des organisations conventionnelles capables de se définir comme « unités » et qui exercent un pouvoir légitimé par des procédures quasi-wébériennes de légitimation.

**En conclusion**, « l'expérience « de toutes les époques et de toutes les nations » (Smith 1995, 94) montre que le pouvoir de la souveraineté se définit par la capacité qu'ont certaines « unités » conventionnelles d'assurer la paix ou de faire la guerre pour assurer la paix. Cela fait que les théories néomarxistes de la globalisation ont une compréhension assez limitée de la souveraineté et qu'elles ne peuvent pas offrir une bonne matrice de compréhension de la dynamique internationale d'aujourd'hui. Plus précisément, elles ont tendance à sous-estimer le facteur « pouvoir » et ne sont pas en mesure de penser les transformations de la souveraineté en tant que régime de sécurité. Les analyses de la gouvernementalité libérale par Foucault permettraient de penser une telle transformation, mais Foucault n'a pas approché la question. Pour le faire à sa place, il faudrait prendre en considération certaines approches néoréalistes qui n'excluent pas l'idée de transformation de la souveraineté, mais qui la maintiennent entre des limites conventionnelles. En parlant le langage de Foucault, il faudrait dire que le pouvoir est relation multiple et jeu anarchique des rapports de force et que, dans sa « phase terminale », il se montre comme unité conventionnelle ayant la tendance naturelle de conserver la configuration d'éléments constitutifs de son identité. Donc la souveraineté, c'est une identité. Cette identité n'est pas immatérielle : elle possède un domaine qui est *la résultante* de l'effort de territorialiser des forces dynamiques qui ont tendance de s'évanouir ou qui risquent d'être confisquées par d'autres identités du même type. La déterritorialisation est un phénomène certain, mais elle est compensée par des stratégies de reterritorialisation : le pouvoir, ça vient du corps et le corps, c'est de l'espace.

Mais, d'autre part, les transformations de la souveraineté sont provoquées par des *demandes* dont la source est la gouvernementalité libérale. Il existe un certain régime libéral dont le pouvoir ne peut pas être ignoré. Mais son pouvoir est purement transactionnel : il n'est pas capable de devenir lui-même souverain parce que sa rationalité lui impose d'éviter la « phase terminale ». Si le régime néolibéral peut montrer une certaine configuration « terminale », c'est en raison des Etats qui ont exigé une certaine représentation et certaines fonctions. En effet, la gouvernementalité libérale globale cache très mal le fait que son succès est assuré par les intérêts de quelques puissances. Donc le vrai problème, c'est le problème du mode de coexistence des formes de pouvoir : raison d'Etat et régime de gouvernance libérale. Cette convergence des réalités décrites par les différentes approches montre avec autorité qu'on ne peut pas contourner le problème de la grande échelle lorsqu'on fait l'analyse des micro-pouvoirs et lorsqu'on se pose la question de la biopolitique dans le contexte de la mondialisation.

## Notes

<sup>1</sup> Ces phénomènes relationnels ne peuvent pas être dits, mais on peut les montrer (en faisant du langage le théâtre tragique des relations de pouvoir). Pour une analyse comparative entre la théorie du discours de Foucault et la théorie du langage de Wittgenstein, voir notre étude « Après Wittgenstein : Langage, pouvoir et stratégie chez Foucault » (Bilba 2011).

<sup>2</sup> « [...] et un seul homme, concentrant dans sa main tous les pouvoirs du peuple et du sénat, représentant seul toute la majesté romaine, commandait à la ville et au monde: *Urbi et Orbi* ».

<sup>3</sup> « And as the right of possession, is called dominion; so the right of doing any action, is called authority [...] Our Saviour therefore told them, that the kings of the nations had dominion over their subjects ». (Hobbes 1998, 107, 371)

<sup>4</sup> Ce n'est donc pas sans raison que même les partisans de la monarchie anglaise ont réfuté Hobbes : le *Léviathan* est sans âme véritable, pensaient-ils, car on ne voit pas clairement à travers le texte si le pouvoir absolu dont il s'agit est celui des Stuarts ou celui de Cromwell (Parkin 2007, 194).

<sup>5</sup> Ce n'est pas là une question de filiation intellectuelle: c'est la logique de la chose « jugée » qui impose certains traits structurels dont les enjeux fonctionnels peuvent pourtant différer. « Puissance [Macht] signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances [...] Domination [Herrschaft] signifie la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre [Befehl] de contenu déterminé ». (Weber 1995, §16, 95)

<sup>6</sup> A comparer avec cette formule de Weber : « nous appelons discipline [Disziplin] la chance de rencontrer chez une multitude déterminable d'individus une obéissance prompte, automatique et schématique, en vertu d'une disposition acquise » (Weber 1995, 95). Seulement, la discipline chez Weber entre dans le domaine de la domination (Herrschaft).

<sup>7</sup> Pour la distinction entre ces deux formes de pouvoir, cf. Nye (1990).

<sup>8</sup> Bien que la théorie du contrat ait été réformée peu de temps après Hobbes, il formule un certain nombre de suppositions réalistes qui font de lui le partenaire perpétuel (le Thrasymaque moderne) d'une discussion idéale sur les fondements de la souveraineté. La raison en est que Hobbes est le seul philosophe moderne qui donne une théorie de la souveraineté qui comprenne à la fois la dimension interne et la dimension externe. Certes, cette théorie est moins adéquate pour penser la légitimité, mais, en tant que réaliste, elle permet d'expliquer mieux les phénomènes du pouvoir.

<sup>9</sup> Cette différence est saisie pourtant par tout historien libéral du libéralisme. Qu'on se souvienne de l'écrit d'Edmund Burke, *An Appeal from the New to the Old Whigs* (1791), dans lequel l'auteur parle des transformations du libéralisme en Angleterre au sens du radicalisme utilitariste ! Aussi, n'oublions pas que Bentham a été l'ami de la Révolution Française et citoyen d'honneur de la nouvelle République !).

<sup>10</sup> Pour des raisons de compatibilité avec la littérature, nous préférons d'utiliser le mot « globalisation ». Le terme mondialisation, qui est certainement plus philosophique, a précisément ce défaut dans le contexte du néolibéralisme.

## Références

- Agamben, Giorgio. 1997. *'Homo sacer'. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Traduit par Marilène Raiola. Paris : Seuil.
- Bilba, Corneliu. 2011. « Après Wittgenstein : Langage, pouvoir et stratégie chez Foucault ». In *Foucault, Wittgenstein : de possibles rencontres*, sous la direction de Frederic Gros et Arnold I. Davidson, pp. 122-144. Paris: KIME.

- Brenner, Neil. 1994. "Foucault's New Functionalism". *Theory and Society* 23(5): 679-709.
- Dupanloup, Félix. 1860. *La souveraineté pontificale selon le droit catholique et le droit européen*. Paris: Lecoffre/Devarenne.
- Foucault, Michel. 1969. *Archéologie du Savoir*. Paris: Gallimard.
- Foucault, Michel. 1975. *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.
- Foucault, Michel. 1976. *La volonté de savoir*. Paris: Gallimard.
- Foucault, Michel. 2004. *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*. Édition établie sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana, par Michel Senellart. Paris: Gallimard/Seuil.
- Foucault, Michel. 2004b. *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*. Édition établie sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana. Paris: Gallimard/Seuil.
- Hardt, Michael et Antonio Negri. 2004. *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*. Traduit par Nicolas Guilhot. Paris: La Découverte.
- Hayek, Friedrich A. 1948. *Individualism and Economic Order*. Chicago: University of Chicago Press.
- Hobbes, Thomas. 1998. *Leviathan*. Edited by J.C.A. Gaskin. Oxford: Oxford University Press.
- Lemke, Thomas. 2017. "Michael Hardt and Antonio Negri on 'postmodern biopolitics.'" In *The Routledge Handbook of Biopolitics*, ed. by Sergei Prozorov and Simona Rentea, 112-122. London and New York: Routledge.
- Modelski, George. 1978. "The Long Cycle of Global Politics & the Nation-State." *Comparative Studies in Society & History* 20(2): 214-235.
- Nye, Joseph Jr. 1990. *Bound to Lead: The Changing Nature of American Power*. New York: Basic Books.
- Parkin, Jon. 2007. *Taming the Leviathan: The Reception of the Political and Religious Ideas of Thomas Hobbes in England: 1640-1700*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Smith, Adam. 1995. *Enquête sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations*. Traduit par P. Taieb. Paris : Presses Universitaires de France.
- Taylor, Arthur. 1972. *Laissez-faire and State Intervention in Nineteenth-century Britain*. London: Macmillan.
- Wallerstein, Immanuel. 2000. "The Rise and Future Demise of the World Capitalist System: Concepts for Comparative Analysis". In *Essential Wallerstein*, ed. by Immanuel Wallerstein, 71-105. New York: The New Press.
- Weber, Max. 1995. *Économie et société*. Traduit de l'allemand par Julien Freund et al. Paris: Plon.
- Weil, Eric. 1956. *Philosophie politique*. Paris: Vrin.